COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ [1] [2] :

FIDAGH SA

Forme juridique: [3] **Société anonyme**

Adresse: **Avenue Jean Mermoz** N°: **1 , boîte 4**

Code postal: **6041** Commune: **Gosselies**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**

Adresse Internet: [4]

Adresse e-mail: [4] **brigitte.haepers@equilis.net**

Numéro d'entreprise **0430.140.659**

COMPTES CONSOLIDÉS en **MILLIERS EURO** [5]

communiqués à l'assemblée générale du **17-07-2024**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2023** au **31-12-2023**

Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas [1] identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: - Le rapport de gestion consolidé

- Le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **40** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.2, 5.3, 5.4, 5.6.2, 5.8.2, 5.8.3, 5.8.4, 5.8.5, 5.9.4, 5.9.6, 5.10.1, 5.12, 5.16, 5.18, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Buzz Management SRL 0893.648.825

Chemin du chêne aux renards 40, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 09/06/2022, fin: 08/06/2028
Représenté par:

1. Mestdagh Eric
   Chemin du Chêne aux renards 40 , 1380 Lasne, Belgique

CAI SRL 0427.151.772

Rue Fontenelle 2, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 09/06/2022, fin: 08/06/2028
Représenté par:

1. Mestdagh Carl
   Rue Fontenelle 2 , 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique

MJCM SRL 0893.660.208

Rue de Baudémont 58, 1460 Ittre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 09/06/2022, fin: 08/06/2028
Représenté par:

1. Mestdagh John
   rue de Baudémont 58 , 1460 Ittre, Belgique

BMS 0888.971.841

Chaussée de Waterloo 757, 1410 Waterloo, Belgique

Numéro de membre: B00690

Mandat: Commissaire, début: 09/06/2022, fin: 09/06/2025
Représenté par:

1. Moreau Paul, Numéro de membre : A00710
   Chaussée de Waterloo 757 , 1410 Waterloo, Belgique
   Reviseur d'entreprise

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION [6]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20	1	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	5.097	
Immobilisations incorporelles	5.8	21	63	
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920		
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	4.175	
Terrains et constructions		22	2.674	
Installations, machines et outillage		23	1.298	
Mobilier et matériel roulant		24	150	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	53	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	859	
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921		
Participations		99211		
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	859	
Participations		284	856	
Créances		285/8	3	

6 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	19.787	
Créances à plus d'un an		29	1.514	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.514	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.377	
Stocks		30/36	2.377	
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	2.377	
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	11.781	
Créances commerciales		40	3.536	
Autres créances		41	8.245	
Placements de trésorerie		50/53	34	
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	34	
Valeurs disponibles		54/58	3.677	
Comptes de régularisation		490/1	404	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	24.885	

6 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES			10/15	5.776	
Apport [7]			10/11	11.929	
Capital			10	11.929	
Capital souscrit			100	11.929	
Capital non appelé			101		
En dehors du capital			11		
Primes d'émission			1100/10		
Autres			1109/19		
Disponible			110		
Indisponible			111		
Plus-values de réévaluation			12		
Réserves consolidées	(+)/(-)	5.11	9910	-6.611	
Ecarts de consolidation négatifs		5.12	9911		
Ecarts de conversion	(+)/(-)		9912	458	
Subsides en capital			15		
INTÉRÊTS DE TIERS					
Intérêts de tiers			9913	-3	
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES			16		
Provisions pour risques et charges			160/5		
Pensions et obligations similaires			160		
Charges fiscales			161		
Grosses réparations et gros entretien			162		
Obligations environnementales			163		
Autres risques et charges			164/5		
Impôts différés et latences fiscales		5.6	168		

[7] Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	19.113	
Dettes à plus d'un an	5.13	17	919	
Dettes financières		170/4	387	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	115	
Autres emprunts		174	272	
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	532	
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	16.522	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	237	
Dettes financières		43	600	
Etablissements de crédit		430/8	600	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.320	
Fournisseurs		440/4	1.931	
Effets à payer		441	389	
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	1.812	
Impôts		450/3	389	
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.423	
Autres dettes		47/48	11.553	
Comptes de régularisation		492/3	1.672	
TOTAL DU PASSIF		10/49	24.885	

[7] Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ *(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)* [8]

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	27.043	
Chiffre d'affaires		5.14	70	26.963	
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation			74	14	
Produits d'exploitation non récurrents		5.14	76A	65	
Coût des ventes et des prestations			60/66A	30.167	
Approvisionnements et marchandises			60	3.267	
Achats			600/8	3.066	
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609	201	
Services et biens divers			61	4.727	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	5.14	62	21.081	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	1.013	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8	-11	
Autres charges d'exploitation			640/8	91	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs			9960		
Charges d'exploitation non récurrentes		5.14	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-3.125	

[8] Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	601	
Produits financiers récurrents		75	601	
Produits des immobilisations financières		750	1	
Produits des actifs circulants		751	298	
Autres produits financiers		752/9	302	
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
Charges financières		65/66B	4.431	
Charges financières récurrentes		65	4.431	
Charges des dettes		650	397	
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	4.005	
Autres charges financières		652/9	28	
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-6.954	
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	75	
Impôts	5.14	670/3	75	
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-7.030	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice (+)		99751		
Résultats en perte (-)		99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	-7.030	
Part des tiers dans le résultat (+)/(-)		99761	1	
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	-7.031	

8 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) [9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) [11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[12]
7321783 Canada Inc - FICA INC. Boulevard Saint Martin Ouest 500, boîte B35 H7M3Y4 LAVAL Canada 828779850	G	100,00	0,00
Gexel Télécom International Inc. INC. Rue de la Gauchetière 501, boîte 700 H3B5M2 MONTREAL Canada 1147728100	G	100,00	0,00
GEXEL FINANCE Neant Rue de la Gauchetière 501 H3B5M2 MONTREAL Canada	G	100,00	0,00
BRICOLAGH Société anonyme Avenue Jean Mermoz 1, boîte 4 6041 Gosselies Belgique 0846.940.850	G	85,00	0,00

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) [9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) [11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[12]
BRICOBRAIN Société privée à responsabilité limitée Rue des Vallées 7A 6060 Gilly (Charleroi) Belgique 0563.942.657	G	85,00	0,00
BRICOTAM Société anonyme Rue des Vallées 7A 6060 Gilly (Charleroi) Belgique 0449.949.247	G	85,00	0,00
GILLAGH Société privée à responsabilité limitée Rue des Vallées 7A 6060 Gilly (Charleroi) Belgique 0502.621.336	G	85,00	0,00
N. HAUBRECHTS Société anonyme Avenue Jean Mermoz 1, boîte 4 6041 Gosselies Belgique 0417.761.083	G	100,00	0,00

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) [9] [10]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) [11]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[12]

9 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).*

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

CALCUL DES POURCENTAGES DE CONTROLE

Méthode retenue :
Pourcentage d'intérêt financier net.
CHOIX DES METHODES DE CONSOLIDATION

Les pourcentages de contrôle calculés permettent d'attribuer à
chacune des sociétés une des trois méthodes de consolidation :
Si le pourcentage de contrôle est supérieur à 50% :
Intégration globale.
Si le pourcentage est strictement égal à 50% :
Intégration proportionnelle.
L'intégration proportionnelle sera également d'application dans
le cas d'un partage de contrôle.
Si le pourcentage est inférieur à 50% :
Mise en équivalence.
L'intégration globale sera également retenue lorsque le contrôle
est "DE FAIT".
SOCIETES POUR LESQUELLES IL EST DEROGE A CES CRITERES

Lorsque les résultats dégagés sont d'intérêt négligeable par rapport à ceux du groupe, et/ou lorsqu'il s'agit de sociétés qui entrent dans le groupe pour une période relativement courte.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).*

Il n'y a pas d'exercice précédent étant donné le changement du périmètre

RÈGLES D'ÉVALUATION ET LATENCES FISCALES

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATIONS
Ci-après sont mentionnés :
- Les critères ayant présidé à l'évaluation des différentes rubriques des comptes annuels consolidés.
Une attention particulière doit être portée :
- aux critères ayant présidé à la constitution et à l'adaptation des amortissements, des réductions de valeur, des pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.
- aux règles appliquées lors de la consolidation pour la conversion des montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une monnaie autre que celle des comptes annuels consolidés.
- à la méthode mise en oëuvre pour adapter au droit étranger les états financiers des filiales et des entreprises associées.
A C T I F
FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les immobilisations sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition.
Elles font l'objet d'amortissements calculés au taux de 50% ou 100%.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition.
Elles font l'objet d'amortissements calculés au taux de 10%.
Si leur utilisation n'est pas limitée dans le temps, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties ; elles ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont portées à l'actif à à leur valeur d'acquisition.
Les autres sont valorisées à leur coût de revient.
Elles font l'objet d'amortissements calculés selon un plan spécifique décrit ci-dessous.
Elles peuvent faire l'objet d'amortissements accélérés conformément aux dispositions fiscales en la matière.
Taux d'amortissements :

Système : Amortissements linéaires, prorata temporis l'année d'acquisition.
Taux : Bâtiments de 3% à 5%
Matériel de 10% à 33%
Matériel Roulant25%
Mobilier 20%
Aménagements Selon le cas avec minimum de 10%
Location-financement Application des taux mentionnés ci-dessus en fonction de la nature de l'investissement.
Pour les terrains, une réduction de valeur sera actée sur les droits d'enregistrement et frais connexes.
Les immobilisations en cours comprennent les frais exposés sur projets en cours
aucun frais n'est immobilisé si l'entreprise ne détient pas un droit réel irrévocable.
-seuls les frais "directs" et exposés auprès de tiers sont susceptibles d'être activés.
IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations et autres valeurs financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur valeur d'acquisition.
Les frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.
A la fin de chaque exercice social, une estimation individuelle de chaque titre est effectuée, de manière à refléter de façon satisfaisante la situation de la société dans laquelle la participation est détenue.
Elle peut être basée sur l'une ou l'autre des méthodes suivantes ou sur la moyenne pondérée de plusieurs d'entr'elles :
- Sur le cours de bourse durant l'exercice.
- Sur l'actif net du dernier bilan.
- Sur l'évolution et les perspectives de rentabilité.
La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'un exercice à l'autre sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation.
Lorsque cette évaluation fait apparaître une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur.
Une reprise de réduction est effectuée lorsqu'une plus-value durable est constatée sur les titres qui auraient fait antérieurement

RÈGLES D'ÉVALUATION ET LATENCES FISCALES

RÈGLES D'ÉVALUATION

l'objet d'une telle réduction.
Ecarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation sont déterminés par différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres correspondante.
Un amortissement est pratiqué sur les écarts de première consolidation débiteurs, au taux linéaire de 20%.
CREANCES

Les créances (à plus d'un an et à un an au plus) sont portées au bilan à leur valeur nominale.
STOCKS

Les stocks entreposés en centrale sont évalués à leur valeur d'acquisition.
Les prix d'acquisitions à l'inventaire sont déterminés selon la méthode du prix moyen pondéré.
Les valeurs attribuées aux marchandises se trouvant dans les succursales sont déterminées par application au prix de vente, d'un taux de marge moyen au niveau de la famille d'articles.
PLACEMENTS DE TRESORERIE.

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
Si leur valeur de réalisation, au 31 décembre, est significativement inférieure à leur valeur d'acquisition, une réduction de valeur doit être actée.
Autres placements
---
1. Les actions et parts sont valorisées à leur valeur d'acquisition.
2. Les titres à revenus fixes sont valorisés à leur valeur d'acquisition.
3. Les dépôts à terme sont valorisés à leur valeur nominale.
Les dépôts en devises étrangères sont convertis en euros au dernier cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.
VALEURS DISPONIBLES.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les avoirs en devises étrangères sont convertis en euros au dernier cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.
COMPTE DE REGULARISATION.

Les prorata de charges à reporter et de produits acquis sont évalués à leur valeur d'acquisition.
P A S S I F
DETTES

Les dettes (à plus d'un et à un an au plus) sont portées au passif à leur valeur nominale.
COMPTE DE REGULARISATION.

Les prorata de charges à imputer et de revenus à reporter sont évalués à leur valeur d'acquisition.
CONVERSIONS MONETAIRES.

Pour les sociétés qui présentent des comptes en devises étrangères, les bases de conversions retenues sont les suivantes :
Pour les fonds propres : Taux historique.
Pour les autres postes : Taux de clôture.
Cette pratique déséquilibrant le bilan, la différence constatée est reprise au passif du bilan consolidé, sous le poste :
ECART DE CONVERSION - en (+) ou en (-).

ETAT DES FRAIS DE CONSTITION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		20P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Nouveaux frais engagés		8002		
Amortissements		8003	1	
Ecarts de conversion	(+)/(-)	9980		
Autres	(+)/(-)	8004	3	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		(20)	1	
Dont				
Frais de constitution d'augmentation, de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement		200/2		
Frais de restructuration		204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8021		
Cessions et désaffectations		8031	1.265	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99811	-2	
Autres variations	(+)/(-)	99821	1.471	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8051	203	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8071	34	
Repris		8081		
Acquis de tiers		8091		
Annulés		8101	1.265	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99831	-1	
Autres variations	(+)/(-)	99841	1.372	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8121	140	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		81311	63	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8161	2.743	
Cessions et désaffectations		8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8181		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99851		
Autres variations	(+)/(-)	99861	584	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8191	3.327	
Plus-values au terme de l'exercice		8251P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8211		
Acquises de tiers		8221		
Annulées		8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8241		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99871		
Autres variations	(+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice		8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8271	136	
Repris		8281		
Acquis de tiers		8291	2	
Annulés		8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8311		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99891		
Autres variations	(+)/(-)	99901	515	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8321	653	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22)	2.674	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8162	186	
Cessions et désaffectations		8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8182		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99852	-47	
Autres variations	(+)/(-)	99862	3.924	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8192	4.063	
Plus-values au terme de l'exercice		8252P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8212		
Acquises de tiers		8222		
Annulées		8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99872		
Autres variations	(+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice		8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8272	768	
Repris		8282		
Acquis de tiers		8292		
Annulés		8302	2.716	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8312		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99892	-22	
Autres variations	(+)/(-)	99902	4.735	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8322	2.765	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(23)	1.298	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163	28	
Cessions et désaffectations		8173	21	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99853	-17	
Autres variations	(+)/(-)	99863	1.622	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	1.612	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99873		
Autres variations	(+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8273	39	
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés		8303	21	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99893	-15	
Autres variations	(+)/(-)	99903	1.459	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	1.462	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)	150	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8165	27	
Cessions et désaffectations		8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8185		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99855		
Autres variations	(+)/(-)	99865	533	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8195	560	
Plus-values au terme de l'exercice		8255P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8215		
Acquises de tiers		8225		
Annulées		8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99875		
Autres variations	(+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice		8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actés		8275	35	
Repris		8285		
Acquis de tiers		8295		
Annulés		8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8315		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99895		
Autres variations	(+)/(-)	99905	471	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8325	506	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(26)	53	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362	1.000	
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	1.000	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492	144	
Annulées		8502		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522	144	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(284)	856	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582	0	
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99952		
Autres	(+)/(-)	8632	3	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(285/8)	3	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	-6.611	
Autres variations	(+)/(-)	99003		
Autres variations *(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)*				
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	(9910)	-6.611	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	237
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	237
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	237
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	387
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	115
Autres emprunts	8852	272
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	532
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	919
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083		
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	657,1	
Ouvriers	90911		
Employés	90921	543,1	
Personnel de direction	90931	114,0	
Autres	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	21.081	
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081		
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902		
Ouvriers	90912		
Employés	90922		
Personnel de direction	90932		
Autres	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623		
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	65	
Produits d'exploitation non récurrents	76A	65	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	65	
Dont			
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
Dont			

		Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RÉCURRENTES		66		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles		6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes		664/7		
Dont				
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6690		
Charges financières non récurrentes		66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Dont				
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	(-)	9963		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPOTS SUR LE RÉSULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	5.373
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

	Exercice
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES	

	Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

	Exercice
NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

	Codes	Exercice
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	112
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	72
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	41
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

FIDAGH SA
6041 Gosselies – Avenue Jean Mermoz 1 bte 4
RPM Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi
BCE 0430.140.659
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1er JUILLET 2024

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur les comptes consolidés de notre société et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Jusqu'au 31 décembre 2022, FIDAGH (ci-après dénommée la « Société ») et ses filiales (ci-après dénommées le « Groupe ») faisaient partie du CONSORTIUM GROUPE MESTDAGH.

Suite à la cession de la SA Mestdagh au Groupe Intermarché en janvier 2023, et le changement de gouvernance, la notion de consortium n'est plus respectée. Néanmoins, suite à ce changement de périmètre, le Groupe dépasse toujours les limites prévues par l'article 1 :26 du CSA et doit publier des comptes consolidés.

1/ Composition du groupe

Les comptes consolidés de FIDAGH SA sont établis selon les normes comptables belges.

Les comptes consolidés que nous vous présentons tiennent compte des participations directes et indirectes dans les neuf sociétés reprises ci-dessous (voir page Conso 5.1 (filiales du périmètre) et 5.4 (Société « mère »)).

La méthode de consolidation appliquée à l'ensemble des sociétés du périmètre est la méthode de consolidation par intégration globale.

Liste des neuf entités du groupe qui font partie du périmètre de consolidation

Sociétés holdings

- FIDAGH : Société qui détient directement ou indirectement les participations du groupe, en Belgique et au Canada
- BRICOLAGH : Société qui détient directement les participations dans les sociétés commerciales de bricolage.
- 7321783 Canada Inc : Société qui détient directement ou indirectement les participations canadiennes du groupe.

Sociétés commerciales sous l'enseigne « Mr Bricolage »

- BRICOBRAIN
- GILLAGH
- BRICOTAM

Société de téléphonie

- GEXEL INTERNATIONAL Inc : Centre d'appel au Canada et société qui offre une solution hébergée, économique et interactive qui aide les organisations/sociétés à automatiser leurs processus de communication de masse.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

FIDAGH SA
6041 Gosselies – Avenue Jean Mermoz 1 bte 4
RPM Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi
BCE 0430.140.659
(la « **Société** »)

Société d'assurance

- GEXEL FINANCE : société canadienne

Société immobilière

- HAUBRECHTS NICOLAS SA

2/ Principes de consolidation

2.1/ Calcul des pourcentages de contrôle

Méthode retenue : pourcentage d'intérêt financier net.

2.2/ Choix des méthodes de consolidation

Les pourcentages de contrôle calculés permettent d'attribuer à chacune des sociétés une des trois méthodes de consolidation :

- Si le pourcentage de contrôle est supérieur à 50% : Intégration globale.
  L'intégration globale sera également retenue lorsque le contrôle est "DE FAIT".
- Si le pourcentage est strictement égal à 50% : Intégration proportionnelle.
  L'intégration proportionnelle sera également d'application dans le cas d'un partage de contrôle.
- Si le pourcentage est inférieur à 50% : Mise en équivalence.

2.3/ Devises étrangères

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les comptes des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (EUR) sont convertis dans cette devise, qui constitue la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés.

3/ Analyse comptable et financière de la Société

3.1/ Bilan consolidé (en milliers d'euros)

ACTIF : Total 24.885 milliers d'euros

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets, licence :

• Valeur d'acquisitions :	203 milliers d'euros
• Amortissements :	140 milliers d'euros
Valeur nette :	**63 milliers d'euros**

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains et constructions :

• Valeur d'acquisitions :	3.327 milliers d'euros
• Amortissements :	653 milliers d'euros
Valeur nette :	**2.674 milliers d'euros**

Installations et matériel :

• Valeur d'acquisitions :	4.063 milliers d'euros
• Amortissements :	2.765 milliers d'euros
Valeur nette :	**1.298 milliers d'euros**

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

FIDAGH SA
6041 Gosselies – Avenue Jean Mermoz 1 bte 4
RPM Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi
BCE 0430.140.659
(la « **Société** »)

Mobilier et matériel roulant :

- Valeur d'acquisitions : 1.612 milliers d'euros
- Amortissements : 1.462 milliers d'euros

Valeur nette : 150 milliers d'euros

Autres immobilisations corporelles:

- Valeur d'acquisitions : 560 milliers d'euros
- Amortissements : 506 milliers d'euros

Valeur nette : 54 milliers d'euros

C. INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE

L'année a été marquée par des investissements des sociétés du groupe :

- Terrains et constructions : 2.743 milliers d'euros
- Installations machines et outillages : 186 milliers d'euros
- Mobilier et Matériel roulant : 28 milliers d'euros
- Autres immobilisations : 27 milliers d'euros

2.984 milliers d'euros

D. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent à 856 milliers d'euros.

Il s'agit de sociétés non-consolidées.

E. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les autres créances s'élèvent à 1.514 milliers d'euros et sont composées de créances sur des entreprises non-consolidées.

F. STOCK

Les stocks s'élèvent à 2.377 milliers d'euros et sont représentés par des marchandises.

G. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances commerciales s'élèvent à 3.536 milliers d'euros.
Autres créances s'élèvent à 8.245 milliers d'euros et sont composées de créances sur des sociétés non-consolidées.

H. VALEURS DISPONILBES

Les valeurs disponibles s'élèvent à 3.677 milliers d'euros.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

FIDAGH SA
6041 Gosselies – Avenue Jean Mermoz 1 bte 4
RPM Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi
BCE 0430.140.659
(la « **Société** »)

PASSIF : Total 24.885 milliers d'euros

A. FONDS PROPRES

	Au 01/01/2023	Mouvements de l'exercice	au 31/12/2023
Capital		11.929	11.929
Total des réserves		-6.611	-6.611
Ecart de conversion		458	458
		5.776	**5.776**

B. DETTES

Les dettes à plus d'un s'élèvent à 919 milliers d'euros et sont composées de :

- Dettes Financières s'élèvent à 387 milliers d'euros dont :
  - Dettes envers les établissements de crédit : 115 milliers d'euros
  - Autres emprunts : 272 milliers d'euros
- Autres Dettes s'élèvent à 532 milliers d'euros et se composent principalement de dettes envers les sociétés non-consolidée.

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 16.522 milliers d'euros dont :

- Dettes à plus d'un haut échéant dans l'année : 237 milliers d'euros
- Dettes financières : 600 milliers d'euros
- Dettes commerciales : 2.320 milliers d'euros
- Dettes fiscales, salariales et sociales : 1.812 milliers d'euros
- Autres dettes : 11.553 milliers d'euros

Comptes de régularisation s'élèvent à 1.672 milliers d'euros.

3.2/ Compte de résultat

Les ventes et prestations s'élèvent à 27.043 milliers d'euros hors TVA.

Les Coûts des ventes et prestations s'élèvent à 30.167 milliers d'euros hors TVA dont :

- Les marchandises : 3.267 milliers d'euros
- Les services et biens divers : 4.727 milliers d'euros
- Les charges salariales s'élèvent : 21.081 milliers d'euros
- Les amortissements : 1.013 milliers d'euros
- Les provisions dotation/reprise : -11 millier d'euros
- Les autres charges d'exploitation : 91 milliers d'euros

Le résultat consolidé s'élève au terme de l'exercice à une perte consolidée de 7.030 milliers d'euros dont :

- Parts des tiers : 1 milliers d'euros
- Parts du groupe : -7.031 milliers d'euros

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

FIDAGH SA
6041 Gosselies – Avenue Jean Mermoz 1 bte 4
RPM Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi
BCE 0430.140.659
(la « **Société** »)

4/ Evolution des affaires et principaux risques et incertitudes

La société détient des participations, directes ou indirectes, dans plusieurs sociétés en Belgique et au Canada, notamment :

- En Belgique,
  - Dans le secteur de la distribution avec BRICOLAGH (85%), BLL FOOD SRL (100%), NIVSTORE SA (100%), DF Food SRL (100%).
  - Dans l'immobilier avec NICOLAS HAUBRECHTS & CIE (100%).

- Au Canada,
  - Dans le secteur des call centers avec 7321783 CANADA INC-FICA (100%).

L'année 2022 et 2023 ont été marquées par la cession de la branche « distribution alimentaire » et logistique détenue par la Société via la cession des participations que la Société détenait dans les sociétés MESTDAGH SA et SUPERLOG SA.

La société s'est à ce titre désengagée de son activité de distribution alimentaire et logistique mais poursuit ses activités dans les autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

La Société s'est également portée acquéreur, le 02 janvier 2023, de 100% des actions des sociétés NIVSTORE SA, DF FOOD SRL et BLL FOOD SRL.

5/ Identification et gestion des risques

Le risque principal pour la société est la perte de valeur des participations détenues, qui elle-même dépend du bon aboutissement des projets.

5.1/ Risque de financement et de taux

La majorité des crédits a été remboursé au cours de l'exercice 2023, de sorte que la société n'est plus exposée à l'évolution des taux d'intérêts.

5.2/ Risque lié à l'évolution de la réglementation

L'évolution de la réglementation, notamment en matière environnementale et les obligations nouvelles susceptibles d'en résulter pourraient avoir un impact sur la rentabilité de la société.
La société adopte une attitude prudente dans la gestion de ces nouvelles obligations pour ne pas en subir de dommages latents.

5.3/ Risque spécifique lié au contexte macro-économique

Le contexte macro-économique, en ce inclus, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a entrainé des répercussions importantes, notamment une augmentation significative de l'inflation au sein de l'Eurozone.
Le conseil d'administration suit et évalue les risques financiers liés aux crises géopolitiques et notamment la hausse de prix des matières première, l'inflation et la hausse des taux d'intérêts.

6/ Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

7/ Litiges importants

Néant.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ

FIDAGH SA
6041 Gosselies – Avenue Jean Mermoz 1 bte 4
RPM Tribunal de l'Entreprise du Hainaut division Charleroi
BCE 0430.140.659
(la « **Société** »)

8/ Recherche et développement

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

9/ Utilisation des instruments financiers

Voir point 5.1 risque de financement et de taux.

10/ Acquisition d'actions propres

Aucune acquisition d'actions propres n'a été réalisée.

11/ Transactions entre parties liées

Dans le cadre de ses opérations, le groupe met en place des prêts intragroupe à des conditions normales de marché, en tenant compte des critères de maturité, des taux d'intérêt et des autres conditions financières.

12/ Perspectives d'avenir

La société poursuit la gestion des participations qu'elle détient.

Autres

Néant.

***

Fait à Gosselies, le 1er juillet 2024.

L'organe d'administration,

C.A.I SRL	MJCM SRL
Administrateur	Administrateur
Représentée par Carl MESTDAGH	Représentée par John MESTDAGH
Représentant permanent	Représentant permanent

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

BMS&C°

Annik Bossaert
Paul Moreau
Frédéric Verset
Sana Jaoudi

Réviseurs d'entreprises

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE FIDAGH SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société FIDAGH SA et de ses filiales, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant quinze exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés de la société FIDAGH SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le résultat consolidé de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, dont le total du bilan s'élève à € 24.885.491,81 et dont le résultat consolidé se solde par une perte de l'exercice (part du groupe) de € 7.031.006,20.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

BMS&C°

sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

BMS&C°

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

RAPPORT DE CONTRÔLE DES COMPTES CONSOLIDÉS

BMS&C°

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 16 juillet 2024

BMS & C° srl

Commissaire

Représentée par

Paul MOREAU

Réviseur d'entreprises